



AVIS DE VACANCE DE POSTES
Interprète/Traducteur – Arabe (Poste Régulier)
Réf : PAP/ADV/02/2012

Le Parlement panafricain (PAP) a été créé en tant qu'organe de l'Union africaine dont l'objectif principal est d'assurer la pleine participation des populations africaines dans la gouvernance et l'intégration économique du continent. Le PAP exerce actuellement des pouvoirs consultatifs même si son but ultime est d'évoluer pour devenir un véritable organe législatif dont les membres seraient élus par suffrage universel des adultes.

Pour réaliser cet objectif, le Parlement panafricain a l'intention de renforcer sa capacité de s'acquitter, entre autres, de la mise en œuvre de sa structure organisationnelle de pourvoir aux postes vacants.

Le Parlement panafricain invite les ressortissants des Etats membres de l'Union africaine à soumettre leur candidature pour le poste d'interprète-traducteur vers la langue Arabe.

Description du poste	
Titre du poste	Interprète /Traducteur vers l'Arabe -
Grade	P4
	Parlement panafricain
Lieu d'affectation	Midrand, Johannesburg, République d'Afrique du Sud
Superviseur hiérarchique	Secrétaire général adjoint – affaires législatives –

Principales fonctions et responsabilités:

En sa qualité d'interprète il doit :

- a) Assurer l'interprétation fidèle de l'Anglais ou du Français vers l'Arabe lors des conférences et réunions du Parlement en utilisant un langage standard, clair et exact.

Pour cela il doit :

- exploiter les documents de références pour une compréhension et une utilisation correctes des terminologies techniques du PAP;

- consulter les collègues ainsi que les dictionnaires/glossaires techniques spécialisés ;
 - suivre l'évolution des divers domaines ou sujets et compiler régulièrement, aussi bien dans la langue source que dans la langue cible, les termes, expressions, sigles etc. en vue d'enrichir le vocabulaire et d'améliorer les aptitudes.
- b) aider à l'établissement de terminologies/glossaires du PAP ;
- c) assurer l'interprétation consécutive lors des audiences, conférences, réunions, discussions, lorsqu'il s'avère nécessaire ;

En sa qualité de traducteur il doit :

- a- Traduire principalement les documents de l'Anglais ou du Français vers l'Arabe en veillant à ce que la traduction soit fidèle à l'original du point de vue du contenu, de l'esprit, du contexte, de la qualité, du niveau de registre, du langage technique et des nuances du texte original, en utilisant une terminologie claire et précise.

Pour cela, le Traducteur-Arabe doit :

- exploiter les documents de références pour une compréhension et une utilisation correctes des terminologies techniques du Parlement panafricain ;
- consulter les collègues ainsi que les dictionnaires/glossaires techniques spécialisés ;
- suivre l'évolution des divers domaines ou sujets et compiler régulièrement aussi bien dans la langue source que dans la langue cible les termes, expressions, sigles etc. en vue d'enrichir le vocabulaire et d'améliorer les aptitudes ;
- aider à l'établissement de terminologies/glossaires du Parlement panafricain ;

3. Qualifications requises : Les candidats doivent avoir au moins une licence en interprétation, obtenue auprès d'une École d'interprétation reconnue.

4. Expérience professionnelle : Les candidats doivent avoir au moins dix(8) ans d'expérience en interprétation et en traduction à des réunions internationales dans divers domaines. Les candidats doivent être en mesure d'utiliser l'ordinateur et de produire leur travail de façon indépendante

5. Autres connaissances et aptitudes

- Professionnalisme
- Excellente aptitude pour les relations interpersonnelles
- Excellente aptitude en communication
- Capacité à travailler sous pression
- La connaissance d'une troisième langue de travail de l'Union africaine serait un atout

- La connaissance de l'ERP-SAP est souhaitée
- Connaissance de l'informatique.
-

6. Age : Les candidats doivent avoir de préférence entre 35 et 50 ans.

7. Termes et conditions: La nomination au poste est faite sur une base contractuelle pour une période de trois (3) ans, dont les douze premiers mois sont considérés comme une période probatoire. Après cette période, le contrat est reconduit pour une période de deux ans, renouvelable, sous réserve de résultats satisfaisants.

8. Égalité de chances : Le Parlement panafricain est un employeur qui donne l'égalité de chances aux hommes et aux femmes, et les femmes qualifiées sont vivement encouragées à soumettre leurs candidatures

9. Candidature : Les dossiers de candidatures doivent comprendre :

- a. Une lettre de motivation indiquant les raisons qui ont motivé la recherche d'emploi auprès de l'Union africaine ;
- b. Un Curriculum Vitae détaillé et actualisé, indiquant la nationalité, l'âge et le sexe du candidat ;
- c. Les noms et les contacts détaillés (y compris l'adresse e-mail) de trois répondants ;
- d. Copies certifiées conformes des diplômes et certificats.

10. Rémunération: Le salaire de base annuel, à titre indicatif, est de **38.439.00\$EU** plus d'autres avantages y relatifs (par exemple l'indemnité de poste, l'indemnité de logement, l'indemnité pour frais d'études) et ce conformément aux règlements régissant les fonctionnaires de la l'Union africaine recruté sur le plan international. Cependant, ces indemnités ne s'appliquent pas aux candidats recrutés sur le plan local (citoyens de la République d'Afrique du Sud)

Les dossiers de candidatures doivent parvenir au Parlement au plus tard le **04 mai 2012** à l'adresse suivante :

**Clerk of Parliament
Pan-African Parliament
Gallagher Estate
Private Bag X16
Midrand 1685
Johannesburg
Republic of South Africa
Fax: +27 11 545 5138/6**

**E-mail: pap-recruits@panafricanparliament.org
Seuls les candidats sélectionnés seront contactés**